

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 mai 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RADIO-CANADA

CHURCHILL (MAN.)—LE PROJET DE FERMETURE DE LA STATION RADIOPHONIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. La Société Radio-Canada doit fermer sa station radiophonique de Churchill au mois de juin, sous prétexte qu'elle est trop dispendieuse. Depuis trois semaines, jusqu'à cinq gros camions et cars de Radio-Canada stationnent sur la colline parlementaire. Il semble que ce soit du matériel excédentaire, et il en coûte des milliers de dollars pour les garder au repos sur la colline. Je propose donc, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que la Société Radio-Canada vende du matériel excédentaire, afin de pouvoir se permettre de conserver la station de Churchill.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en discussion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a déclaré à Stoney Creek, hier soir, que les journalistes donnent à nos problèmes économiques une allure encore plus déprimante quand en parlant de nos chiffres économiques catastrophiques, ils comparent le Canada à d'autres pays dont la situation financière est meilleure, notamment les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, le Japon, la France et d'autres, au lieu de

parler de l'Argentine où l'inflation est de 150 p. 100 et où les grévistes sont collés au mur, une situation selon le ministre, que les Canadiens n'apprécieraient guère, étant donné que si le gouvernement avait dit à l'Argentine qu'il ne lui vendrait pas de Candu, il aurait épargné quelque 130 millions aux contribuables canadiens de sorte que même les admirateurs de Luis Pirpo, le matamore des Pampas, le modèle que propose le ministre, préférèrent ne pas se rappeler comment l'Argentine a fait accepter le marché au gouvernement canadien, je propose, appuyé par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Que la Chambre comprend le premier ministre qui déclarait le 12 avril 1978 que «l'attention que porte le député aux déclarations du député de Crowfoot est surprenante» et que la Chambre continue à rassurer le ministre en lui disant que les contribuables canadiens ne goûteraient guère une inflation de 150 p. 100 et le fait qu'on colle les grévistes au mur.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AIDE FINANCIÈRE AU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE INDIEN DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai une motion toute aussi importante à présenter, monsieur l'Orateur. Le Collège communautaire indien de la Saskatchewan, à Saskatoon, a prévu qu'il aurait besoin de 3.3 millions de dollars en 1978-1979. Toutefois il vient d'être avisé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il ne recevra que \$439,000, ce qui l'obligera peut-être à fermer ses portes. Je propose donc, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre enjoigne au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de verser au Collège communautaire indien de la Saskatchewan la somme de 3.3 millions de dollars qu'il lui faut pour continuer à desservir la population indienne de notre province.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.